

W8linak, le 23 septembre 2026

Monsieur Guillaume Clément-Mathieu
Analyste, Déclaration de décision
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Courriel : guillaume.clement-mathieu@iaac-aeic.gc.ca

Par courriel seulement

Objet : Réponse à la consultation - Demande de commentaires sur les modifications proposées à la déclaration de décision concernant le projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur

Kwaï monsieur Clément-Mathieu,

Le 04 septembre 2026, l'Agence d'Évaluation d'impact du Canada (AEIC) a soumis à W8banaki une consultation concernant le projet mentionné en objet. Par la présente lettre, W8banaki souhaite vous aviser que, selon les données actuelles qu'il détient, les modifications proposées au projet ne semblent pas modifier de manière importante la portée des impacts du projet sur les droits de la Nation W8banaki. L'APM a sélectionné un terrain se situant déjà dans l'emprise de son projet. Ce terrain, qui devait initialement servir à entreposer des déblais, permettra finalement d'y installer une sous-station électrique.

Il importe de rappeler que les données archéologiques, biophysiques et d'utilisation et d'occupation de W8banaki reposent sur un échantillonnage recueilli à un moment précis dans le temps, et ne sont en aucun cas exhaustives. Il est donc difficile d'appréhender les impacts réels sur les droits des membres. De plus, la pratique d'activités traditionnelles des W8banakiak se veut évolutive et adaptable selon plusieurs facteurs et pressions à la fois anthropiques et naturels. En ce sens, les informations que détient W8banaki ne permettent pas de prévoir les activités futures des membres, ni les impacts et enjeux futurs que ce projet pourrait avoir sur les droits de la Nation.

MESURES D'ÉVITEMENT, D'ATTÉNUATION ET DE COMPENSATION

Les modifications proposées au projet et l'installation de la sous-station électrique sur ce terrain impliquent qu'un aménagement initialement prévu de bande végétalisée serait annulé. Afin de limiter les impacts sur la connectivité écologique et le paysage, l'APM pourrait aménager une superficie de milieu végétalisé ailleurs dans l'emprise de son projet, de la même taille que celle initialement prévue.

CONCLUSION

En conclusion, W8banaki se réserve le droit de transmettre ultérieurement toute information ou préoccupation liée à ce projet, dans le cas où l'actualisation de ses données indiquerait des impacts sur les droits de la Nation.

--

La Nation W8banaki est composée de deux communautés, Odanak et W8linak, qui regroupent plus de 4000 membres et qui sont situées respectivement aux embouchures d'Alsig8ntegw et de W8linaktegw (rivières Saint-François et Bécancour), à proximité du fleuve Saint-Laurent. Le Bureau du Ndakina de W8banaki a le mandat de représenter les Premières Nations d'Odanak et de Wôlinak en matière de consultations territoriales.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez contacter Nakeyah Giroux-Works, coordonnatrice aux relations avec la Couronne et les promoteurs, à l'adresse courriel suivante : consultations@gcnwa.com

Veuillez agréer, monsieur Clément-Mathieu, nos salutations distinguées.

<Original signé par>

David Bernard
Directeur
Bureau du Ndakina, W8banaki

<Original signé par>

Denys Bernard
Directeur général
W8banaki